

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 05 mai 2026  
N°DC-2026-50

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Animation culturelle « Lecture Contes sous l'arbre » de la médiathèque**

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi trente avril deux mille vingt-six.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme BONNET Stérenn

**POUVOIRS** : Mme Catherine JAFFRÉ donne pouvoir à M. Lionel LE GALL

**Secrétaire de séance** : Mme Mireille GUILBAUD

Dans le cadre de son programme culturel, la médiathèque de Colpo recevra Madame Christine LERAY, conteuse et animatrice de la compagnie « A fleur de mot » pour une animation culturelle le 24 juin 2026.

Différents contes seront introduits et ponctués par des instruments de musique, les enfants seront invités à participer. Ces contes permettront d'être à l'écoute de la nature et feront passer des petits messages écologiques.

Cet atelier de lecture animée à voix haute, sous le chêne du jardin de la médiathèque, se déroulera le mercredi 24 juin, d'une durée de 45 minutes et concernera les enfants de 3 à 6 ans.

Ces lectures animées valorisent le lien enfants/parents/accompagnants avec pour support de médiation, la littérature jeunesse.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **VALIDE** l'atelier de lecture animée proposée par Madame Christine LERAY, conteuse, animatrice, qui se déroulera le 24 juin 2026, pour un montant de 378€, transport inclus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

